



FORCE OUVRIERE
<http://fo.latecoere.free.fr>

*L'efficacité
Réformiste*

LATECOERE
TOULOUSE – GIMONT
CORNEBARRIEU

A Toulouse, le 29 Mai 2008

SUPPRESSION D'UN ACQUIS SOCIAL

FO conteste cette mesure

Le vendredi 20 mai, la Direction Générale a édité une note de service (D-0003NS/FB/CC) qui modifie la politique voyage au sein du groupe LATECOERE. Il s'agit d'une des premières mesures d'économie du plan « DEFI 2011 ».

Pour FO, cette initiative est mal venue car il s'agit d'un **acquis social** et que la procédure légale de dénonciation **n'a pas été respectée**.

La jurisprudence de la Cour de cassation précise dans quelles conditions l'employeur peut y mettre un terme.

Ainsi, pour dénoncer **valablement** un usage, il doit cumulativement et respectivement :

- Informer les institutions représentatives du personnel
- Informer Individuellement les salariés par lettre simple ou recommandée
- Respecter un délai de prévenance suffisant

A son habitude, **le Syndicat FO a analysé la note de service** au travers du Code du Travail, de la Convention Collective et des avantages acquis.

La note de service de Juin 2005 stipule que les voyages dont la durée est inférieure à 6 heures consécutives s'effectuaient en classe économique. (Ce qui signifie qu'au-delà, le voyage se faisait en classe Affaire).

Pour FO, la Direction Générale n'a donc pas respecté les règles pour dénoncer l'usage qu'elle a instauré dans l'entreprise, celles-ci restent en vigueur et les salariés peuvent s'en prévaloir.

Pour FO, il serait préférable d'ouvrir les négociations salariales 2008 au plus vite. (Nous rappelons que l'augmentation générale chez AIRBUS est effective au 1^{er} juin).

FO restera extrêmement vigilant à toutes les mesures qui pourraient venir entraver tout ce qu'il a bâti depuis plus de 30 ans.

FO, UN SYNDICAT QUI RESTE UN SYNDICAT